

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 mai 2022 à 19 heures 30 minutes

Présents :

Mme BONNET Marie-Hélène, M. GUILLIEN Alexandre, Mme LAFAURY Claire, M. LEOPOLD Mathieu, Mme PERRENOT Virginie, M. RAMSAMY Sheilendra

Procuration(s) :

M. BABOIN Gilles donne pouvoir à Mme BONNET Marie-Hélène, M. FIGUET Max donne pouvoir à Mme LAFAURY Claire

Absent(s) :

Mme AUDIGANE Marie-Céline, M. THIVOLLE-CAZAT Jeremie

Excusé(s) :

M. ALIAGA Nicolas, M. BABOIN Gilles, M. FIGUET Max

Secrétaire de séance : Mme PERRENOT Virginie

Président de séance : Mme BONNET Marie-Hélène

1 - CHANGEMENT de prestataire pour le terrassement pour projet aire de jeux : N°10-2022

Les travaux de terrassement se révélant plus important que prévu suite au relevé topographique du terrain. Nous devons changer de prestataire pour ce terrassement.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise suivante :

- GAL MAT pour un devis de 4 558,54 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE l'attribution du marché de travaux aire de jeux et espace convivial à l'entreprise ci-dessus pour un montant total de 4 558,54 € HT soit 5 470,25 € TTC soit un total pour ce projet de 64 839.77 TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 102 : Constructions	4 000,00	021 : Virement de la section de foncti	4 000,00
	4 000,00		4 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	4 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-4 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 000,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par BONNET Marie-Hélène, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 16/05/2022 et de la publication le 16/05/2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Fay-le-clos
Le Maire, Marie-Hélène BONNET